

D'UNE COMMUNE À L'AUTRE

LA GAZETTE INTERNE AUX 46 COMMUNES
DE PROVENCE ALPES AGGLOMÉRATION

ÉDITO

Bonjour à toutes et tous,

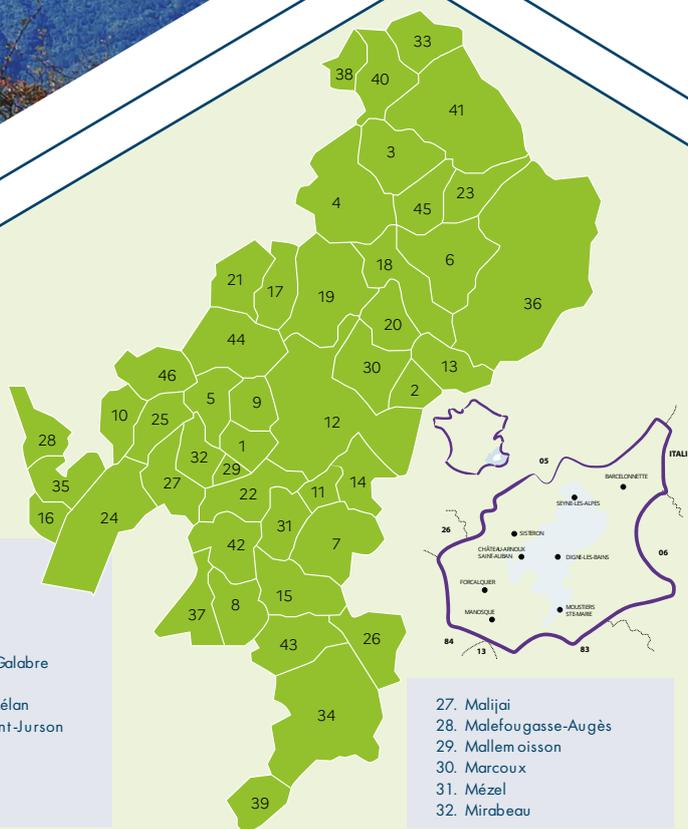
Nous avons enfin le plaisir de vous présenter le premier numéro « D'une commune à l'autre », le recours déposé pour les élections municipales de Digne-les-Bains ayant eu pour conséquence de ne pas pouvoir diffuser de nouveaux supports de communication. Cette gazette, c'est celle de nous tous. Elle est à destination des maires et de tous les conseillers municipaux de l'agglomération. C'est vous qui, avec vos retours, pourrez l'alimenter.

Ce bulletin est amené à évoluer en fonction de vos commentaires, de vos besoins. Nous comptons sur votre participation pour le faire vivre. D'une périodicité, pour le moment, trimestrielle, vous y retrouverez diverses rubriques, notamment l'actualité de notre territoire, les coulisses de Provence Alpes Agglomération pour vous permettre de mieux connaître les services et un agenda. L'amélioration de la communication est primordiale pour mettre en valeur notre beau territoire et tous les projets qui y sont développés. D'autres supports de communication vous parviendront régulièrement comme des articles clé en main que vous pourrez insérer dans vos bulletins municipaux. En espérant que cette gazette vous permette d'accéder facilement aux renseignements et à l'information que vous cherchez. Un grand merci à l'équipe communication pour leur travail.

Bonne lecture,

Patricia GRANET-BRUNELLO, Présidente de
Provence Alpes Agglomération

Carole TOUSSAINT,
1^{ère} Vice-Présidente déléguée
aux relations avec les
communes et à la
communication



1. Aiglun
2. Archail
3. Auzet
4. Barles
5. Barras
6. Beaujeu
7. Beynes
8. Bras-d'Asse
9. Champ tiercier
10. Château-Arnoux-Saint-Auban
11. Châteauredon
12. Digne-les-Bains
13. Draix

14. Entrages
15. Estoublon
16. Ganagobie
17. Hautes-Duyes
18. La Javie
19. La Robine-sur-Galabre
20. Le Brusquet
21. Le Castellard-Mélan
22. Le Chaffaut-Saint-Jurson
23. Le Vernet
24. Les Mées
25. L'Escale
26. Majastres

27. Malijai
28. Malefougasse-Augès
29. Mallemoisson
30. Marcoux
31. Mézel
32. Mirabeau

33. Montclar
34. Moustiers-Sainte-Marie
35. Peyruis
36. Prads-Haute-Bléone
37. Saint-Julien-d'Asse
38. Saint-Martin-les-Seynes
39. Sainte-Croix-du-Verdon
40. Selonnet
41. Seyne-les-Alpes
42. Saint-Jeanet
43. Saint-Jurs
44. Thoard
45. Verdaches
46. Volonne

GAZETTE INTERNE

Directrice de la publication : Patricia Granet-Brunello - Responsable des publications : Youssef Kicher - Rédactrice en chef : Julia Vuillier-Devillers - Rédaction : Julia Vuillier-Devillers, Marc Bondil - Photos et illustrations : Provence Alpes Agglomération sauf mention contraire - Maquette : Mathilde Boudin--Queyrel - Conception et réalisation en interne - Vous avez des questions ou suggestions ? N'hésitez pas à nous contacter : julia.vuillier@provencealpesagglo.fr

Ouverture du Spa thermal de Haute-Provence



Le Spa thermal de Haute-Provence a officiellement ouvert ses portes au public le 14 mars. Déployée sur **3 niveaux avec 475 m²** d'emprise au sol, cette extension de l'établissement thermal de Digne-les-Bains lui permet d'élargir son offre et de s'ouvrir à un nouveau public.

En plus d'espaces de remise en forme et de repos, **le Spa abrite un espace aqualudique avec un bassin intérieur de 156 m³** relié à un bassin extérieur de 121 m³ équipés de diverses animations (nage à contre-courant, jacuzzi, jets, banquette à bulle, col de cygne, etc.). Il est agrémenté d'une plage intérieure d'environ 85 m², d'une plage extérieure de 125 m² en terrasse, et dispose d'un hammam, sauna, frigidarium, tepidarium et caldarium.

Le bâtiment se caractérise par sa modernité, sa cohérence avec le paysage mais également sa durabilité et sa performance énergétique répondant à la RT2012. Les équipements techniques ont notamment été conçus de sorte à réutiliser les rejets de l'eau thermale des piscines pour chauffer l'ensemble du bâtiment.

S'inscrivant dans les opérations phares portées par Provence Alpes Agglomération pour soutenir le développement touristique et économique du territoire, le chantier de construction du Spa avait débuté en juillet 2019, pour s'achever en décembre 2021.

Il a représenté un **investissement de 6 305 987 euros** et a bénéficié du soutien financier de l'État au titre du FNADT, du FSIL et de la DETR (1,26 millions d'euros), du Conseil régional (785 000 euros) et du Département des Alpes-de-Haute-Provence à hauteur (410 000 euros). o



L'inauguration officielle du Spa thermal a eu lieu samedi 12 mars en présence de Violaine Démaret, Préfète des Alpes de Haute Provence, Patricia Granet Brunello, Présidente de Provence Alpes Agglomération, Jean-Yves Roux, Sénateur, Delphine Bagarry, Députée, Jean Charles Borghini, Conseiller régional, Sandra Raponi, Vice-présidente du Conseil départemental, Thierry Dubois, Président du Conseil National des Etablissements Thermaux, Paul Audan, Président de l'Association Nationale des Maires des Communes Thermales et Francis Kuhn, Conseiller communautaire délégué aux grands projets et à la stratégie de pleine santé, et Président du Conseil d'administration des Thermes de Digne-les-Bains.

Travaux d'aménagement écotouristique de la retenue de l'escale

Les travaux d'aménagement écotouristique de la retenue de l'Escale ont débuté cet hiver et se poursuivront jusqu'à l'été. Destinés à **renforcer l'attractivité touristique du Val de Durance, à favoriser l'accueil des publics et à valoriser la biodiversité de ce site naturel remarquable**, ils comprennent la création de nouveaux cheminements doux, d'une passerelle himalayenne, ainsi que la mise en place d'aires de découverte, de supports d'interprétation et d'équipements dédiés à l'observation naturaliste. La première étape du chantier est consacrée à la création de la

passerelle suspendue qui permettra aux piétons et cyclistes de relier les deux rives de la Durance de façon sécurisée. Ce projet est le fruit d'une longue démarche engagée en concertation avec les communes de Château-Arnoux-Saint-Auban, l'Escale et Volonne, EDF, le syndicat mixte d'aménagement du Val de Durance et les associations naturalistes locales.

Il est porté par Provence Alpes Agglomération avec le soutien financier de l'Europe, de l'Etat, du Conseil régional et du Conseil départemental. ◯



Toutes les informations des transports de l'Agglomération en temps réel sur Smartphone

Soucieux de répondre au mieux aux attentes des usagers et de développer des outils de proximité, le service des transports de Provence Alpes Agglomération est désormais doté d'une **application mobile : Citykomi®**. Simple d'utilisation, ce nouvel outil permet aux usagers du service des Transports Urbains Dignois (TUD), des lignes interurbaines et des lignes scolaires de l'agglomération de recevoir en temps réel toutes les alertes et informations utiles à leurs déplacements. Travaux, intempéries, retards, modification d'itinéraire, informations pratiques... Les usagers sont informés en direct, sur leur tablette ou smartphone, des perturbations et évolutions des services.

Pour utiliser ce nouvel outil, il suffit de :

- Télécharger gratuitement l'application Citykomi® à partir des plateformes App Store (iPhone) et Play Store (Android) ;
- Une fois l'application ouverte, cliquer sur le symbole orange « + » puis sur « ajouter un diffuseur » ;
- Flasher le QR Code du service transports de Provence Alpes Agglomération ou rechercher "Transports Provence Alpes Agglomération" dans la barre de recherche ;
- Une fois le service trouvé, confirmer en cliquant sur « Je m'abonne » pour recevoir gratuitement toutes ses notifications.

Entièrement gratuite, l'utilisation de cette application ne nécessite la création d'aucun compte et n'exige aucune donnée personnelle. ◯

TRANSPORTS PROVENCE ALPES AGGLOMÉRATION

EN DIRECT SUR VOTRE SMARTPHONE !

Toute l'actualité des TRANSPORTS DE PROVENCE ALPES AGGLOMÉRATION en temps réel

Avec Citykomi®, l'application de communication **zéro pub zéro donnée personnelle.**

- 1** TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION CITYKOMI® C'est gratuit !
- 2** FLASHÉZ CE QR CODE pour vous abonner
- 3** RECEVEZ VOS ALERTES EN DIRECT sur votre smartphone

citykomi

o Les Infos des communes

Bénéficiez d'une subvention de la Région pour vos projets

La Région Sud porte un dispositif, renforcé depuis décembre 2021, pour soutenir les projets d'investissement des communes. Ainsi, toutes les communes du territoire peuvent bénéficier d'une **subvention régionale pour leurs projets d'aménagement et de développement local** concernant :

- L'aménagement d'espaces publics et les opérations liées aux modes de déplacement actifs ;
- La construction, extension et réhabilitation globale de bâtiments de propriété communale ;
- La construction, extension et réhabilitation du dernier commerce de proximité sous réserve qu'il soit multi-services ;
- La production et réhabilitation globale de logements communaux ;
- Les acquisitions foncières et études permettant de réaliser les opérations listées ci-dessus.

La subvention est plafonnée à 200 000 € ou 250 000 € pour les projets comportant un volet de (re)naturation, et ne peut pas dépasser 50 % de

la dépense subventionnable HT de l'opération.

Les demandes sont limitées à un dossier maximum par commune et par an, sauf pour les communes de moins de 1 500 habitants qui peuvent déposer un dossier supplémentaire. Ce second dossier doit concerner une opération d'investissement prioritaire et indispensable au maintien et au renforcement de la dynamique de la commune. La subvention est plafonnée à 15 000 € et 70 % maximum de la dépense subventionnable HT de l'opération. o

Les dossiers de demande de subvention doivent être déposés au plus tard le 31 mai en ligne sur :

subventionsenligne.maregionsud.fr

Pour plus d'informations, contactez le Service Aménagement et Habitat de la Région : sah@maregionsud.fr

Tous les dispositifs d'aide répertoriés sur une même plateforme

Vous avez un projet mais vous avez du mal à cerner les dispositifs et accompagnements qui pourraient vous aider à le concrétiser ?

Rendez-vous sur la **plateforme Aides-Territoires** pour identifier rapidement les aides pertinentes pour votre projet. Porté par une start-up d'État, ce guichet unique a été conçu pour centraliser et rendre visibles et lisibles tous les dispositifs destinés aux collectivités.

Il centralise aujourd'hui plus de **3 000 aides européennes, nationales et locales répertoriées** dans 87 thématiques différentes. Aides-Territoires propose également une veille automatisable via un système d'alertes par email. o

Info + : aides-territoires.beta.gouv.fr

o En direct des Bureaux

Le budget au cœur des débats communautaires

Texte de Marc Bondil, Vice-Président délégué aux finances

Le Bureau de notre agglomération se réunit régulièrement avec l'ensemble des services afin d'analyser, de comprendre et de trouver des solutions concrètes et pérennes à une situation évidente qu'est la difficulté financière.

En effet, cette situation, qui n'a jamais été sereine depuis la création de Provence Alpes Agglomération, s'est dégradée très fortement lors de l'année 2021. Lors de la présentation du débat d'orientation budgétaire en conseil communautaire le 9 février dernier, nous avons mis l'accent sur les problèmes rencontrés dus à une forte augmentation des charges à caractère général (matières premières, fluides, entretien du matériel), augmentation que nous subissons en raison d'événements indépendants de notre fait (contexte international, inflation, renchérissement des prix des matières premières, du carburant, de l'énergie, etc.). Autre contrainte mais indispensable pour l'environnement ; le traitement des déchets qui génère et va générer de nouveaux investissements (colonne de tri, déchetterie, camion à renouveler et autres). Les charges de personnel sont tout à fait raisonnables mais augmentent en fonction des indices.

Chaque service s'est engagé à faire des économies mais cela ne sera

pas suffisant. Le résultat dégagé en 2021 fait apparaître une épargne brute faible par rapport au budget et une épargne nette proche de zéro, ce qui ne permettra pas de réaliser de nouveaux programmes d'investissements sur le territoire sans avoir recours à l'emprunt.

Qui dit emprunt nouveau dit obligation de dégager assez d'épargne pour le rembourser. Il est vrai que l'endettement actuel est encore raisonnable mais pourrait ne pas le rester si de nouveaux emprunts sont souscrits. En effet, que ce soient pour les charges de fonctionnement dont nous subissons les augmentations encore plus importantes à ce jour ou pour les projets d'investissements obligatoires pour le bien-être de nos habitants, de notre environnement et pour continuer à assurer les services, nous avons le devoir de trouver de nouvelles recettes. Les dotations de l'État restent stables par rapport à nos dépenses qui, elles, augmentent fortement. La recherche de nouvelles recettes est indispensable pour continuer de réaliser les projets qui, sans cela, risquent d'être stoppés ou abandonnés.

Il semble que les collectivités voisines rencontrent les mêmes difficultés que nous. Il y a des projets intéressants pour notre territoire, ne passons pas à côté. o

Dans les coulisses du service des déchèteries

Provence Alpes Agglomération dispose de **9 déchèteries et aires de dépôt** mises à disposition des habitants du territoire. Chaque année, près de **16 700 tonnes de matériaux y sont réceptionnés**. « Gravats, mobilier, déchets verts, bois, métaux, cartons... Nous recueillons une quinzaine de flux différents », explique Nicolas Rigal, responsable des déchèteries. Au total, **22 agents** sont mobilisés pour accueillir et orienter les usagers des déchèteries, entretenir les sites, gérer les rotations des bennes, et transporter les matériaux dans les différentes filières.

Si environ 20% des flux (appareils électriques, mobilier, piles,...) sont directement récupérés et pris en charge par des éco-organismes, la grande majorité est en effet acheminée, par les chauffeurs du service, vers les filières correspondantes. « Les matériaux sont recyclés dans la région, souligne Nicolas Rigal. Les gravats, par exemple, sont transformés à Digne-les-Bains avant d'être réutilisés dans la réhabilitation de carrières. »

Les déchets verts, qui représentent 30% des apports, sont quant à eux directement transformés par les agents de l'agglomération et mis à disposition des habitants, communes et agriculteurs, sous forme de broyat ou de compost.

« Chaque année, l'agglomération envoie encore à l'enfouissement près de 17 000 tonnes de déchets, dont 2 000 tonnes de tout-venant provenant des déchèteries, le reste provenant des ordures ménagères, précise Yannick Baldo, responsable du service de gestion des déchets. Les impacts écologique et économique sont colossaux et le coût, pour la collectivité, ne fera qu'augmenter dans les années à venir en raison de l'augmentation de la fiscalité sur les activités polluantes (+160% en 5 ans) et des limitations d'autorisation d'enfouissement ! »

Si la diversification progressive des filières permet, en partie, de répondre à ces enjeux, le respect des consignes de tri par les usagers demeure un levier essentiel. o



o Portrait



Nicolas Rigal, responsable des déchèteries

« Il faut réduire la part de déchets qui part encore à l'enfouissement en incitant les usagers à mieux trier leurs matériaux, et en poursuivant la spécialisation progressive des filières. Certaines filières devraient notamment se développer prochainement pour l'huile de vidange, les jouets, les articles de sport, et les déchets de chantier. » o

Contact :
nicolas.rigal@provencealpesagglo.fr
Port. 06 65 66 20 27

AGENDA

5 AU 30 AVRIL EXPOSITION CORPUS LIBRIS PHOTOGRAPHIES

À la médiathèque de Digne-les-Bains, 7 rue du colonel Payan
Vernissage le 5 avril à 17h30
Info + : www.paam.fr

16 AVRIL CINÉ-RENCONTRE AU CINÉMATOGRAPHE

Projection du film *Seule la Terre est éternelle* suivie d'un échange avec le réalisateur François Busnel

À 18 h 30, avenue Jean-Moulin - Château-Arnoux Saint-Auban
Info + : www.le-cinematographe.fr

04 92 64 41 24

26 AVRIL PROGRAMMATION MYSTÈRE AU THÉÂTRE DURANCE

À 19h, avenue des Lauzières - Château-Arnoux Saint-Auban
Info + : www.theatredurance.fr
04 92 64 27 34

1^{er}, 7, 26 MAI, 5 JUIN ET 14 AOÛT CHALLENGE DES TRAILS 2022

Trails de 21 à 26 km
Sisteron, Le Vernet, Digne-les-Bains, Château-Arnoux-Saint-Auban et Montclar
Info + : www.geoparchauteprovence.com

4 JUIN FÊTE DU VÉLO

Digne-les-Bains
Info + : www.provencealpesagallo.fr

18 JUIN CONCERTS, DISCO-SOUPÉ ET ATELIERS DE SPORT-SANTÉ

Evenement organisé par le collectif Le Top et PAA
Saint-Jurs
Info + : www.provencealpesagallo.fr



CONTACTS UTILES

PROVENCE ALPES AGGLOMÉRATION

4 rue Klein – DIGNE-LES-BAINS
04 92 32 05 05
contact@provencealpesagallo.fr

EAU ET ASSAINISSEMENT

04 92 30 58 40 - eau@provencealpesagallo.fr
Trois pôles ouverts du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h :
– Pôle Haute Durance Verdon - 14 avenue Saint-Véran, 04000 DIGNE-LES-BAINS
– Pôle Val de Durance - 6 avenue du Barrasson, 04160 CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN
– Pôle Pure Alpes - RD 900 L'Arenas, 04140 SEYNE-LES-ALPES

TRANSPORTS

04 92 32 43 27
transport@provencealpesagallo.fr

RELAIS PETITE ENFANCE LES FRIMOUSES

Information, conseils, orientation pour les parents en recherche d'un mode de garde sur le territoire
13 boulevard Victor-Hugo
DIGNE-LES-BAINS
04 92 36 05 72

MAISONS FRANCE SERVICES

MFS de la Vallée de la Blanche
Rue du Barri – SEYNE-LES-ALPES
msap.seyne@provencealpesagallo.fr
04 92 35 28 50

MFS du Val de Durance

7 cours Pechiney – CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN
maison.france.service@provencealpesagallo.fr
04 92 37 25 94

DÉCHÈTERIES

Déchèterie de Digne-les-Bains – Les Isnards
Réservée aux particuliers
Du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30
Quartier les Isnards
Route de Barles - DIGNE-LES-BAINS
Tél : 04 92 31 16 48

Déchèterie et plateforme de compostage de la Colette
Réservée aux professionnels (service payant)
Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30
Route de Nice - DIGNE-LES-BAINS
Tél : 04 92 31 29 33

Déchèterie de Château-Arnoux Saint-Auban
Accessible aux particuliers et aux professionnels
Du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
ZA Les Blâches Gombert - CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN
Tél : 04 92 64 28 48

Déchèterie de Peyruis
Réservée aux particuliers
Du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
ZI La Cassine - PEYRUIS
Tél : 04 92 32 56 51

Déchèterie de Seyne-les-Alpes
Accessible aux particuliers et aux professionnels
Du mardi au vendredi de 13h30 à 17h30
Le samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
ZI des Iscles - SEYNE-LES-ALPES
Tél : 04 92 35 32 79

Déchèterie de Barras
Réservée aux particuliers
Du lundi au samedi de 14h à 17h
Nouveaux horaires à venir
Pré de Bouvet - BARRAS
Tél : 06 64 66 08 39

Déchèterie de La Javie
Réservée aux particuliers
Le lundi, mercredi et samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
D900 - LA JAVIE
Tél : 04 92 33 99 36

Déchèterie de Moustiers Sainte-Marie
Accessibles aux particuliers et professionnels
Le mardi, jeudi et samedi de 08h à 12h
Le mercredi et vendredi de 13h30 à 17h
Lieu-dit Saint Clair et Valx, Route des Salles-sur-Verdon - MOUSTIERS SAINTE-MARIE
Tél : 04 92 79 81 67

Aire de dépôt d'Estoublon
Réservée aux particuliers
Le jeudi de 14h à 17h et le samedi de 9h à 11h
Lieu-dit Malvallon – ESTOUBLON